Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 058-215800798-20260916-D144-DE

République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 16 septembre 2026 à 18 h

****

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 9 septembre 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme FAULE, M. ALCALDE, Mme DUQUE, M. RIVIERE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme DIMPRE, M. GIRAULT, Mme LEBON, Mme DABET, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. BARIEZ, Mme LAMY, M. JEANNOT, M. GELOT, Mme CROUIN, M. GUIHO, M. MECHIN et Mme COTTON.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. TAUPENOT, M. GUENOT, Mme MEFTAH avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE, M. TEXIER, M. BARIEZ et Mme FAULE.

Étaient absents : M. DAMAR et M. RIANT.

Secrétaire de séance : Madame Chrystèle DABET

****

D 2026-144 : SUBVENTION ASC KARATE

Vu le Code général des Collectivités,
Vu la demande de subvention présentée par l'ASC Karaté d'une subvention pour l'organisation d'un stage de kick boxing animé par Aurélien DUARTE, 7 fois champion du monde, à la salle polyvalente de Clamecy le samedi 19 septembre 2026.

Vu l'avis de la commission des Finances du 8 septembre 2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 150 € au profit de l'ASC Karaté.

Dépense inscrite au BP 2026, article 65748.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,

Nicolas BOURDOUNE